


## REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) COUPE DE FRANCE FINALE M21 saison 2025/2026

Adopté par le Conseil d'Administration des 27-28/03/2026

### Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	Coupe de France M21	
Catégorie	M21 (F ou M)	
Abréviation	CDF M21 (F ou M)	
Commission sportive référente	CFS	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Masculin ou Féminin	

### Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	12
Nombre maximum d'équipe par GSA	1 par genre

### Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition extension volley ball
Option OPEN ou PPF autorisée	Oui
Type de licence mutation autorisé	Nationale, Régionale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
M21	Oui
M18	Oui
M15 avec double surclassement	Oui

### Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Collectif et feuille de match	
Date limite de saisie du collectif sur l'espace club	<b>22/05/2026</b>
Nombre maximum de joueurs (ses) arrêté au <b>22/05/2026</b>	16
Nombre maximum de joueurs (ses) qualifié(e)s pour la phase finale	12
Nombre minimum d'encadrant inscrit dans le collectif et sur la feuille de match	1
Nombre maximum d'encadrant inscrit dans le collectif et sur la feuille de match	4
Nombre maximum de joueurs (ses) sous contrat pro (hors contrat aspirant) dans le collectif et sur la feuille de match	0
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) et/ou option OPEN et/ou option PPF inscrit sur la feuille de match	3
Nombre minimum de joueurs (ses) issus (es) de la formation française inscrit sur la feuille de match	6
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) hors UE	1
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) UE / UE ligue / ETR ligue	Illimité

**Les licenciés des collectifs validés lors de la réunion technique par le Délégué Fédéral devront être présents de la première rencontre jusqu'à la fin de la cérémonie de clôture.**

Le collectif dûment validé par la FFvolley/CFS devra être imprimé par chaque club participant et être présenté lors de la réunion technique qui se tiendra la veille du 1<sup>er</sup> jour de compétition.

Un(e) joueur(euse) ne pourra pas participer à la Phase Finale de la Coupe de France Jeune, si elle/il a participé à un tour de Coupe de France, quelle que soit la catégorie, avec un autre club au cours de la saison.

#### Art 5 - CALENDRIER

Phase Finale	<b>5, 6 et 7 juin 2026</b>
Lieu pour les Equipes Féminines	<b>AS. SP DE SARTROUVILLE</b>
Lieu pour les Equipes Masculines	<b>ALTERNA STADE POITEVIN VOLLEY BALL</b>

#### Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la 1 <sup>ère</sup> rencontre	H
Présence des arbitres et du marqueur	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	40 minutes

#### Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats pour chaque journée de compétition sur le site FFvolley	A la fin de la rencontre
A l'issue de la rencontre les FDME devront être téléchargées par le club organisateur.	

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise, le 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la rencontre à la FFvolley – 2-4, rue des sarrazins – 94000 CRETEIL (cachet de la poste faisant foi).

#### Art 8 - FORMULE SPORTIVE

### POULE FINALE M21 FEMININE

#### I. COMPOSITION DES POULES

Les poules de la phase finale sont composées :

- En tenant compte du classement général\* sur les quatre derniers tours de la compétition.
- Une poule ne peut être composée de plus de deux équipes classées 1<sup>ère</sup> du dernier tour. (sauf s'il s'agit de l'organisateur ayant fini 2<sup>ème</sup>).
- Le club organisateur sera affecté à la poule A ou C quel que soit son classement.

\*Le classement général est établi de la manière suivante :

1. Points sur l'ensemble des quatre derniers tours / nombre de tours joués
2. Coefficient sets/ nombre de tours joués
3. Coefficient points / nombre de tours joués

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1-	1-	1-	1-
2-	2-	2-	2-
3-	3-	3-	3-

## II. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

**Vendredi 5 juin 2026**

\* **1<sup>ère</sup> phase** : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
<b>09h00</b>	2C/3C	Match JFC022	2D/3D	Match JFD022
<b>10h45</b>	1A/3A	Match JFA022	1B/3B	Match JFB022
<b>13h30</b>	1C/3C	Match JFC023	1D/3D	Match JFD023
<b>15h15</b>	2A/3A	Match JFA023	2B/3B	Match JFB023
<b>16h45</b>	1C/2C	Match JFC024	1D/2D	Match JFD024
<b>18h30</b>	1A/2A	Match JFA024	1B/2B	Match JFB024

**Classement de 1 à 3 des 4 Poules.**

A l'issue de cette journée les 4 équipes classées troisième formeront une poule E à 4 équipes pour disputer les places de 9 à 12.

Les équipes classées premières et secondes disputeront des ¼ de finales par tirage au sort orienté de sorte que :

- le 1<sup>er</sup> d'une poule ne puisse pas rencontrer le 2<sup>ème</sup> issu de sa poule en ¼ de finale,
- 2 équipes issues de la même poule ne puissent pas se rencontrer avant la finale.

Les poules A et D croiseront par tirage au sort avec les poules B et C. Un représentant de chaque équipe assistera au tirage au sort qui se déroulera à l'issue du dernier match de la journée dans le lieu défini par le délégué fédéral. Ce tirage au sort devra être enregistré par l'organisateur.

**Samedi 6 juin 2026**

\* **2<sup>ème</sup> phase** : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
<b>09h00</b>	Poule E	3A/3D	Match JFE025	Poule E	3B/3C	Match JFE026
<b>10h45</b>	¼ finales	1A/2B ou 2C	Match JFF025	¼ finales	1D/2B ou 2C	Match JFF026
<b>13h30</b>	¼ finales	1C/2A ou 2D	Match JFF027	¼ finales	1B/2A ou 2D	Match JFF028
<b>15h15</b>	Poule E	3A/3C	Match JFE027	Poule E	3B/3D	Match JFE028
<b>17h00</b>	½ F Hautes	VQ JFF025 / VQ JFF026	Match JFF031	½ F Basses	P. JFF025 / P. JFF026	Match JFF029
<b>18h45</b>	½ F Hautes	VQ JFF027 / VQ JFF028	Match JFF032	½ F Basses	P. JFF027 / P. JFF028	Match JFF030

**Dimanche 7 juin 2026**

**\* Finales de Classements : Matches en 2 sets gagnants.**

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
<b>09h00</b>	Poule E	3A/3B	Match JFE029	Poule E	3C/3D	Match JFE030
<b>10h45</b>	Places 3/4	Perdants ½ hautes	Match JFF035	Places 7/8	Perdants ½ basses	Match JFF033
<b>12h00</b>				Places 5/6	Gagnants ½ basses	Match JFF034
<b>14h00</b>	Finale	Gagnants ½ hautes	Match JFF036	<b><u>Finale en 2 sets gagnants</u></b>		

16h00 - Cérémonie de clôture à l'issue de la finale avec la participation **obligatoire** de toutes les équipes.

A partir de 17h00, départ des délégations.

**POULE FINALE M21 MASCULINE**

**I. COMPOSITION DES POULES**

Les poules de la phase finale sont composées :

- En tenant compte du classement général\* sur les quatre derniers tours de la compétition.
- Une poule ne peut être composée de plus de deux équipes classées 1<sup>ère</sup> du dernier tour. (sauf s'il s'agit de l'organisateur ayant fini 2<sup>ème</sup>).
- Le club organisateur sera affecté à la poule A ou C quel que soit son classement.

\*Le classement général est établi de la manière suivante :

4. Points sur l'ensemble des quatre derniers tours / nombre de tours joués
5. Coefficient sets/ nombre de tours joués
6. Coefficient points / nombre de tours joués

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1-	1-	1-	1-
2-	2-	2-	2-
3-	3-	3-	3-

**II. DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

**Vendredi 5 juin 2026**

**\* 1<sup>ère</sup> phase : Matches en 2 sets gagnants.**

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
<b>09h00</b>	2C/3C	Match JMC022	2D/3D	Match JMD022
<b>10h45</b>	1A/3A	Match JMA022	1B/3B	Match JMB022
<b>13h30</b>	1C/3C	Match JMC023	1D/3D	Match JMD023
<b>15h15</b>	2A/3A	Match JMA023	2B/3B	Match JMB023
<b>16h45</b>	1C/2C	Match JMC024	1D/2D	Match JMD024
<b>18h30</b>	1A/2A	Match JMA024	1B/2B	Match JMB024

### Classement de 1 à 3 des 4 Poules.

A l'issue de cette journée les 4 équipes classées troisième formeront une poule E à 4 équipes pour disputer les places de 9 à 12.

Les équipes classées premières et secondes disputeront des ¼ de finales par tirage au sort orienté de sorte que :

- le 1<sup>er</sup> d'une poule ne puisse pas rencontrer le 2<sup>ème</sup> issu de sa poule en ¼ de finale,
- 2 équipes issues de la même poule ne puissent pas se rencontrer avant la finale.

Les poules A et D croiseront par tirage au sort avec les poules B et C. Un représentant de chaque équipe assistera au tirage au sort qui se déroulera à l'issue du dernier match de la journée dans le lieu défini par le délégué fédéral. Ce tirage au sort devra être enregistré par l'organisateur.

### Samedi 6 juin 2026

\* 2<sup>ème</sup> phase : **Matches en 2 sets gagnants.**

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3D	Match JME025		3B/3C	Match JME026
10h45	1/4 finales	1A/2B ou 2C	Match JMF025		1D/2B ou 2C	Match JMF026
13h30	1/4 finales	1C/2A ou 2D	Match JMF027		1B/2A ou 2D	Match JMF028
15h15	Poule E	3A/3C	Match JME027		3B/3D	Match JME028
17h00	1/2 F Hautes	VQ JMF025 / VQ JMF026	Match JMF031	1/2 F Basses	P. JMF025 / P. JMF026	Match JMF029
18h45	1/2 F Hautes	VQ JMF027 / VQ JMF028	Match JMF032	1/2 F Basses	P. JMF027 / P. JMF028	Match JMF030

### Dimanche 7 juin 2026

\* Finales de Classements : **Matches en 2 sets gagnants.**

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3B	Match JME029	Poule E	3C/3D	Match JME030
10h45	Places 3/4	Perdants ½ hautes	Match JMF035	Places 7/8	Perdants ½ basses	Match JMF033
12h00				Places 5/6	Gagnants ½ basses	Match JMF034
14h00	Finale	Gagnants ½ hautes	Match JMF036	<b>Finale en 2 sets gagnants</b>		

16h00 - Cérémonie de clôture à l'issue de la finale avec la participation **obligatoire** de toutes les équipes.

A partir de 17h00, départ des délégations.

## Art 9 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Organisateur
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12
Ramasseurs de balle	Aucune obligation sur la compétition sauf sur la finale*
Nombre de ballon pour la rencontre	1 (3 ballons pour la finale)

\*Obligation de la mise en place d'un minimum de 3 ramasseurs pour la finale.

**Le modèle du ballon utilisé pour la phase finale est laissé à la discrétion du club organisateur, celui-ci doit en informer les clubs participants 15 jours ouvrés avant le 1<sup>er</sup> jour de la phase finale. Le modèle choisi devra être utilisé sur l'ensemble de la compétition.**

## Art 10 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « Compétition Extension Volley-Ball » permet l'inscription d'un(e) joueur(se) sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence encadrement extension éducateur sportif, arbitre ou soignant correspondante à la fonction exercée. Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence encadrement extension dirigeant.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

## Art 11 – ARBITRAGE

Les désignations des arbitres et du marqueur seront effectuées par les superviseurs CFA.

## Art 12 – FORFAIT

Lorsqu'une équipe perd une rencontre par forfait/pénalité elle sera sanctionnée d'une amende administrative prévue aux Montants des Licences, Droits et Amendes- MLDA.

## Art 13 – REGLEMENTATION FINANCIERE

I – A la charge des GSA :

Le droit d'inscription à la phase finale est de **648 Euros** par équipe.

La participation aux frais est de **198 Euros** par équipe.

## II – A la charge de la FFvolley :

Chaque délégation pourra être composée de 12 joueurs(euses) + 4 encadrants maximum. La prise en charge fédérale est limitée à 10 joueurs(euses) + 2 encadrants. Toute personne supplémentaire sera à la charge du club participant.

La prise en charge s'étend du dîner de la veille de la compétition au déjeuner du dernier jour de compétition (3 petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 diners).

Toutes réservations non utilisées seront facturées aux clubs participants.

Remboursement par la FFvolley des frais de déplacement par équipe, selon le principe suivant : Frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition selon le barème ci-dessous.

Le calcul est effectué sur la base du nb de km « aller » parcouru par personne, pour 12 personnes maximum : **10 joueurs et 2 encadrants** (internet [www.viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr)).

Km aller x Nb de Présent (12max)	Remboursement
0 à 249 Km	0.00
250 à 549 Km	0.04€
550 à 899 Km	0.08€
900 à +	0.15€

### Art 14 – REUNION TECHNIQUE

La date et l'heure de la réunion technique sera fixée au plus tard 15 jours ouvrés avant le 1<sup>er</sup> jour de la phase finale par l'organisateur. La présence du responsable de chaque équipe est obligatoire, celui-ci devra fournir au Délégué Fédéral son **Collectif avec photos** dûment validé par la FFvolley/CFS.

### Art 15 – PROCEDURE DISCIPLINAIRE LORS DES FINALES

Tous les participants (joueurs, entraîneurs, officiels et membres de délégation) doivent adopter un comportement irréprochable tout au long de la compétition, et en particulier lors des phases finales. Tout comportement contraire à l'éthique sportive ou aux règlements de la FFvolley est susceptible de donner lieu à des sanctions.

Les sanctions applicables sur le terrain sont prononcées par les arbitres conformément aux dispositions du Règlement Général des Épreuves Sportives (RGES). Toutefois, par dérogation aux suspensions de terrain comptabilisées en jours par suite d'inscriptions au Relevé Réglementaire « général » conformément aux dispositions du RGES, les inscriptions au relevé réglementaire spécifique à cette compétition entraînent une suspension de terrain sont comptabilisées en nombre de matchs.

Au début de la compétition, le relevé réglementaire spécifique à cette compétition est remis à zéro pour l'ensemble des participants.

À l'issue de la phase finale, le solde des inscriptions au relevé réglementaire spécifique à cette compétition n'ayant pas donné lieu à une suspension de terrain est conservé et reporté au Relevé Réglementaire « général » prévu au RGES.

Pour chaque compétition, une Commission de Discipline de la compétition est désignée lors de la réunion technique.

Cette commission doit comporter **au minimum trois membres** :

- Le **délégué fédéral**,
- L'**observateur des arbitres**,
- Le **responsable de l'organisation du tournoi**.

La commission peut prononcer des sanctions à l'encontre des joueurs, entraîneurs, officiels ou membres de délégation, pouvant aller de la suspension pour un ou plusieurs matchs jusqu'à l'exclusion de la compétition.

Toutes les décisions de la commission font l'objet d'un procès-verbal, mentionnant les faits constatés, les sanctions prononcées et l'identité des personnes sanctionnées.

Le procès-verbal doit être communiqué en fin de compétition à la Commission Fédérale Sportive, chargée d'en informer l'une au moins des autorités de poursuites de la FFvolley, qui considérera discrétionnairement l'opportunité d'engager une procédure disciplinaire complémentaire, si les faits le justifient.

La Commission de Discipline de la compétition veille à l'application des sanctions dans le respect de l'équité sportive et du bon déroulement de la compétition.